

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 13-13 INVESTISSEMENTS

Néant

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	<input type="checkbox"/>	Exercice N clos le								
						3	1	1	2	2	0	2	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210								
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214							
			services *		217		218				51	170		
	Production stockée*	( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )					222							
	Production immobilisée*					224								
	Subventions d'exploitation reçues					226								
	Autres produits					230							1	
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>						232							51 171	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234								
	Variation de stocks (marchandises)*					236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240								
	Autres charges externes* :	( dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier :..... )					242						29 161	
	Impôts, taxes et versements assimilés	( dont CFE et CVAE * )			243	678	244						5 499	
	Rémunérations du personnel*					250								
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252								
	Dotations aux amortissements*					254							66	
	Dotations aux provisions					256								
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262								
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260										
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>						264						34 726		
<b>1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270							16 444	
<b>Produits financiers (III)</b>		280	170			294								
<b>Produits exceptionnels (IV)</b>						290							355 522	
<b>Charges exceptionnelles (VI)</b>	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300							333 012	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquième D)		348										
<b>Impôt sur les bénéfices* (VII)</b>						306							5 869	
<b>2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)</b>						310							33 255	
<b>B- RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	33 255	314							
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316									
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318									
	Provisions non déductibles*				322									
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324							5 869	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999									
<b>Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime</b>						997								
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987								342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989									
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138									
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344									
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993									
	BUD (44 sexdecies)	992												
	Dont averse	Créance due au titre du report en arrière du dé				346								350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655								
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				643								
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				645								
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					647									
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641									
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990									
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649									
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	39 124	354						
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356								
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :												360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	39 124	372						

\*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

*certifié conforme à l'original  
le gérant*



SARL 13-13 INVESTISSEMENTS  
CAPITAL : 588.000 €  
176 Rue Jean Jaurès  
95400 ARNOUVILLE-LES-GONESSE

RCS PONTOISE 749 887 162

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois et le Trente Juin à 17 heures, les associés de la SARL 13-13 INVESTISSEMENTS se sont réunis au siège de la société, sur convocation faite par la gérance.

Etaient présents ou représentés :

.Mme LEFEBVRE Alice, Gérante, porteuse de .....	36.162 parts
.Mr HAMOU Jean-Marc, associé, porteur de .....	9.114 parts
.Mr HAMOU Frédéric, associé, porteur de .....	6.762 parts
.Mr LANGE Monique, associé, porteur de .....	<u>6.762 parts</u>
TOTAL .....	58.800 parts

Représentant ensemble la totalité du capital social, soit : **Cinquante Huit Mille Huit Cent Parts sociales de Dix euros** chacune.

Madame LEFEBVRE Alice, Gérante, préside l'assemblée.

Il est constaté que tous les associés sont présents ou représentés, et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame la Présidente de séance dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- . L'inventaire au 31/12/2022,
- . Les comptes annuels de l'exercice clos le : 31/12/2022,
- . Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis, la Présidente de séance déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que les comptes annuels et les documents comptables ci-dessus, ont été communiqués aux associés, conformément à la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente de séance rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- . Lecture des comptes annuels,
- . Approbation des comptes arrêtés au 31/12/2022,
- . Affectation des résultats,
- . Approbation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- . Quitus à la Gérance,
- . Questions diverses.

Puis, elle donne lecture des opérations de l'exercice au travers des comptes annuels et déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 qui se traduisent par un bénéfice net comptable de 33.254,76 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale approuve la répartition des résultats de l'exercice clos le 31/12/2022 de la façon suivante :

Autres réserves .....	0,00 €
Report à nouveau .....	33.254,76 €
Dividendes .....	0,00 €

L'assemblée générale rappelle les dividendes bruts distribués au cours des exercices précédents :

- Exercice clos au 31/12/2020 .....	135.000 €
- Exercice clos au 31/12/2021 .....	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale constate l'absence de conventions réglementées rentrant dans le cadre de l'article L223-19 du Code de Commerce au titre dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à la majorité, les intéressés n'ayant pas pris part au vote.

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'assemblée donne à la Gérance quitus plein, entier et définitif pour sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes ou d'une copie certifiée conforme pour effectuer les formalités de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents, conformément à la loi.

